



# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**MATERION**

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Aluminum Product</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Materion Advanced Materials Group	
<b>Adresse</b>	42 Mt. Ebo Road South Brewster, NY 10509 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	1+845.279.0900	
<b>Site Web</b>	materion.com	
<b>Courriel</b>	Non disponible.	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	1+703.527.3887

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Matières solides inflammables	Catégorie 1
	Matières solides pyrophoriques	Catégorie 1
	Matières auto-échauffantes	Catégorie 1
	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.	
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Le matériau vendu sous forme solide n'est généralement pas considéré comme dangereux. Cependant, si le processus implique un broyage, une fusion, une découpe ou tout autre processus entraînant la libération de poussières ou de vapeurs, des niveaux dangereux de particules en suspension dans l'air pourraient être générés. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires**

% du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substances**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Aluminium		7429-90-5	98.5 - 98.5
Titane		7440-32-6	1.5 - 1.5

**4. Premiers soins****Inhalation**

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

**Contact avec la peau**

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Traiter de manière symptomatique.

**Informations générales**

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Agents extincteurs appropriés**

Poudre. Sable sec.

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux**

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Ce produit est classé comme un polluant de l'eau en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Assurer une ventilation efficace. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Substance	Type	Valeur	Forme
Aluminum Product	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.
		50 mppcf	Poussières totales.
		15 mppcf	Fraction respirable.

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.
		50 mppcf	Poussières totales.
		15 mppcf	Fraction respirable.

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Substance	Type	Valeur	Forme
Aluminum Product	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur	Forme
Aluminum Product	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Substance	Type	Valeur	Forme
Aluminum Product	TWA	5 mg/m3	Fumées de soudage ou poudre pyrophorique.
		5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m3	Fumées de soudage ou poudre pyrophorique.
		5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total

**États-Unis. Code des règlements de la Californie, Titre 8, Section 5155. Contaminants atmosphériques**

<b>Substance</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Aluminum Product	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		5 mg/m3	Poudre pyrophorique.
		5 mg/m3	Fumée de soudage.
		10 mg/m3	Poussières totales.
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Aluminum (CAS 7429-90-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		5 mg/m3	Fumée de soudage.
		5 mg/m3	Poudre pyrophorique.
		10 mg/m3	Poussières totales.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Solide.

**Forme**

Solide.

**Couleur**

Non disponible.

**Odeur**

Non disponible.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation**

660 °C (1220 °F) estimation

660 °C (1220 °F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

2327 °C (4220.6 °F) estimation

2327 °C (4220.6 °F)

**Point d'éclair**

Non disponible.

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)**

Non disponible.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** < 0.0000001 kPa (25 °C (77 °F))  
0.00001 hPa estimation

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

### Autres informations

**Densité** 2.73 g/cm<sup>3</sup> estimation  
2.70 g/cm<sup>3</sup> estimation

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Chaleur de combustion (NFPA 30B)** 0 kJ/g

**Formule moléculaire** Al

**Masse moléculaire** 26.98 g/mole

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Densité** 2.73 estimation  
2.7

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

**Contact avec les yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

#### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non réglementé.

#### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

Aluminum Product

#### Aquatique

Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) 0.16 mg/l, 96 heures
---------	------	--

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

### Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques)

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non réglementé.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

#### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

No (Exempt)

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
Aluminum	7429-90-5	98.5 - 98.5

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

#### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

#### Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Non réglementé.

### États-Unis - Réglementation des états

#### Proposition Californie 65

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))**

Aluminum (CAS 7429-90-5)

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

**Date de publication** 13-Juin-2018

**Date de la révision** 13-Mai-2019

**Version n°** 03

**Avis de non-responsabilité** Materion Advanced Materials Group ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.